FRANFINANCE

S.A. au capital de 31 357 776 Euros
Siège social : 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
04 JUIL. 2007
DEPOT N° 19634

90B3659

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 29 MAI 2007

L'an deux mil sept ;
le mardi vingt-neuf Mai ;
à 9 heures.

Les Actionnaires de FRANFINANCE, société anonyme au capital de 31 357 776 Euros, divisé en 1 959 861 actions de 16 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

Salle de réunion – 6ème étage
59, avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON

sur convocation faite suivant lettre recommandée ou portée, adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Jean François VILAIN, Président du Conseil d'Administration.

Robert MAHOUX, représentant la Société FRANFINANCE LOCATION, actionnaire présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué désigne Jocelyn ANDRIANA comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 959 743 actions, soit 99,99% des actions composant le capital social.

Le quorum requis étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La feuille de présence de l'Assemblée certifiée conforme par les membres du bureau ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La liste des actionnaires ;
- Le bilan, le compte de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport sur le contrôle interne ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

L'Assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
2. Approbation des comptes consolidés ;
3. Approbation des comptes sociaux se rapportant à l'exercice clos le 31 Décembre 2006, et affectation du résultat ;
4. Rappel des dividendes précédents ;
5. Approbation des conventions réglementées ;
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;
8. Nomination d'un nouvel administrateur ;
9. Pouvoirs pour les formalités.

A la demande du Président, le Secrétaire de l'Assemblée donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, après la constitution de la provision pour participation des salariés au résultat de l'entreprise d'un montant de	1 256 792,97 €
Et des provisions pour impôt d'un montant de	12 991 998,57 €
L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à.....	51 119 179,10 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de.....	741 118,14 €
Le montant à répartir est de	51 860 297,24 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir la somme de 51 860 297,24 € comme suit :

Distribution d'un dividende de 21 € par action,
soit pour 1 959 861 actions 41 157 081,00 €

Report à nouveau d'un montant de..... 10 703 216,24 €

Réserve légale 0,00 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant, au titre des années précédentes, ont été les suivants

- Exercice 2003 24,00 € avoir fiscal 12,00 €
- Exercice 2004 23,00 €
- Exercice 2005 7,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, la convention visée par les dispositions de l'article L. 225-38 du même code et mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Administrateurs :

- **Didier ALIX, Jean-Pierre BON, Charles FOISSAC, Serge EVEILLE,**

viennent à expiration ce jour, les renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Jean-Marc MIGNEREY en qualité de nouvel administrateur de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Jean-Marc MIGNEREY a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Jean François VILAIN
Le Président

Robert MAHOUX
Représentant FRANFINANCE LOCATION
Scrutateur

CERTIFIÉ CONFORME